

## ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :  
la route départementale 40  
la commune de ERBRAY

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

**VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

**VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

**VU** le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 40 afin de procéder à un branchement AEP.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 40 classée RDL2 entre les PR 5 + 1132 et 5 + 1315\*, sur le territoire de la commune de ERBRAY.

**du lundi 14 avril 2025 au vendredi 25 avril 2025**

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 17h30 (16h30 le vendredi).

\* Coordonnées GPS : RD40 de 47.656955,-1.328188 à 47.656805,-1.325754

## **ARTICLE 2**

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par VEOLIA EAU ANCENIS, 195 rue Blaise Pascal 44153 ANCENIS, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

## **ARTICLE 3**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de ERBRAY et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

## **ARTICLE 5**

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,  
Le Maire de la commune de ERBRAY,  
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 08 avril 2025

Pour le Président du Conseil Départemental,

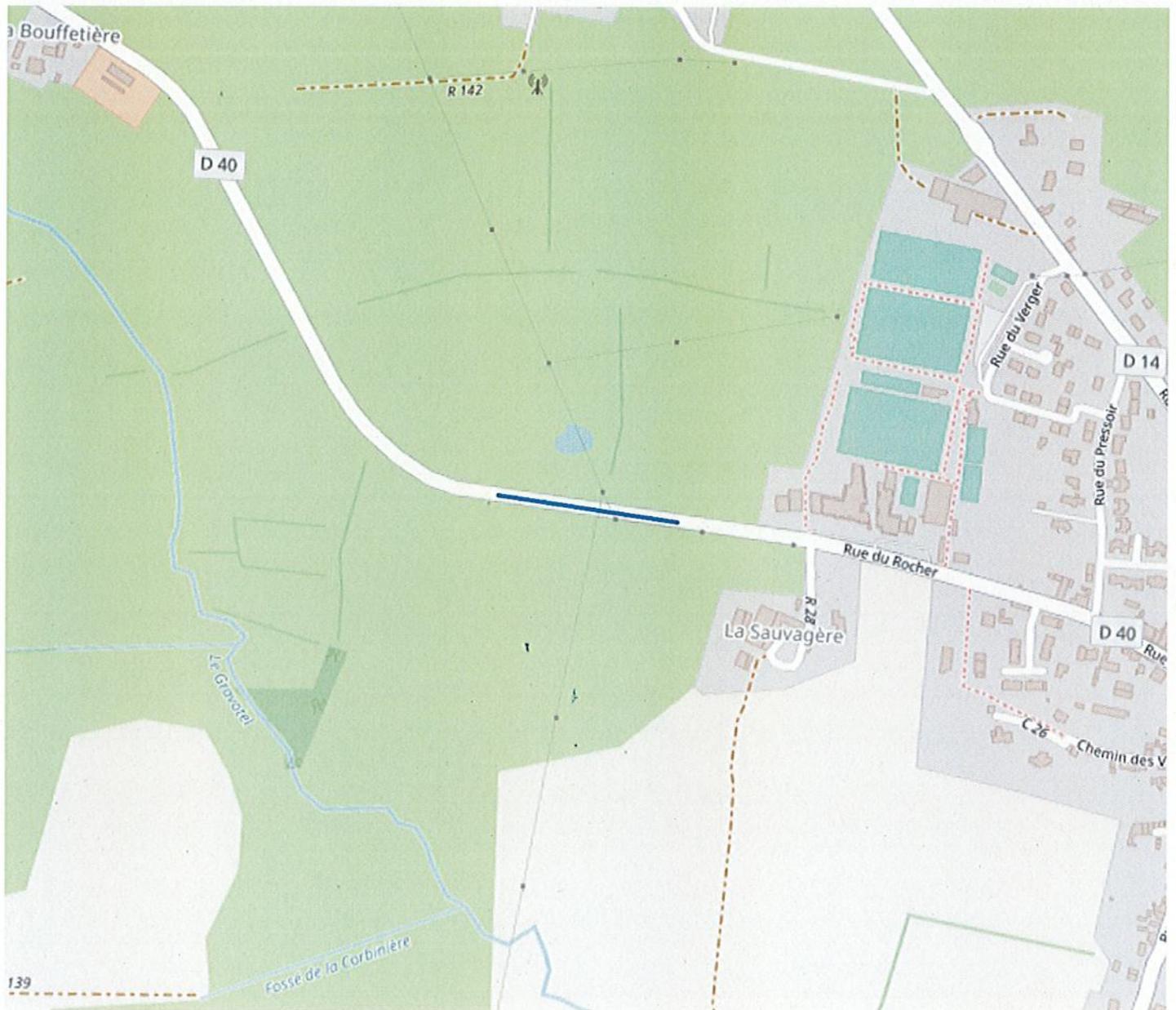
L'adjoint au chef de service aménagement

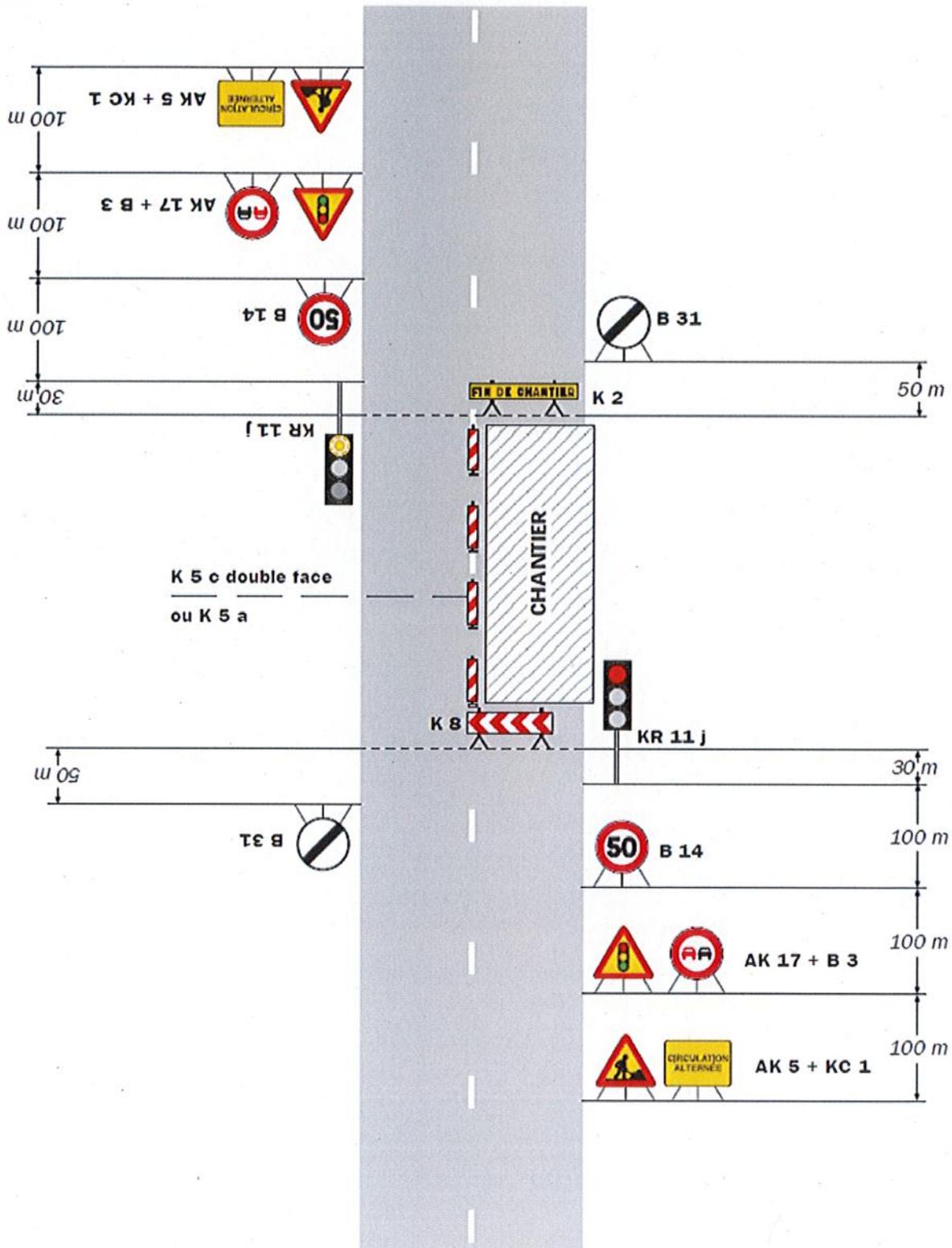


Philippe BELIZAIRE

**Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2025-04-050**  
**Plan de situation**

**Situation des travaux**



**Remarque(s) :**

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.  
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.



## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803026647



N° 14024\*01

## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise 

Nom : LACOUR Prénom : Stephane  
 Dénomination : VEOLIA EAU Représenté par :  
 Adresse Numéro : 195 Extension : Nom de la voie : Rue Blaise Pascal  
 Code postal 44153 Localité : ANCENIS Pays : France  
 Téléphone 0646300569 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel : stephane.lacour@veolia.com

## Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
 Code postal Localité : Pays :  
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel :

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D40  
 Code postal 44110 Localité : ERBRAY

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
 Description des travaux : AEP BRANCHEMENT  
 N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> :  
 Date prévue de début des travaux : 14/04/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 31

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 31 Date de début de réglementation 14/04/2025  
 Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
 Basculement de circulation sur chaussée opposée   
 Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
 Restriction de chaussée :  
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
 Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal      Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone      Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :  
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **ANCENIS** Le : **0 4 0 4 2 0 2 5**  
Nom : **LACOUR** Prénom : **Stephane** Qualité : .....





Système géodésique : WGS 84  
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.32694715,47.6569998 -1.32700009,47.65676099 -1.32658544,47.65672792
-1.32655541,47.65693285 -1.32694715,47.6569998</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

(47.657000 -1.326947);(47.656761 -1.327000);(47.656728 -1.326585);(47.656933 -1.326555);(47.657000 -1.326947);